

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 84-0469/PR/ENS modifiant les épreuves physiques du BEPC telles que fixée par l'annexe 1 à l'arrêté n° 81.0078/PR/EN du 20/01/81.

n° 84-0469/PR/ENS

MinistèreMINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RE-
FORMES ADMINISTRATIVES**Date de publication**

22 mars 1984

Numéro JO

n° 4 du 30/04/1984

Date du numéro

30 avril 1984

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE , CHEF DU GOUVERNEMENT VU les lois constitutionnelles n°LR/77-001 et LR/77-002 du 27 juin 1977, VU l'ordonnance LR/77.006 du 30 juin 1977

VUle décret n°82.041/PR du 5 Juin 1982 portant nomination des membres du Gouvernement de la République de Djibouti

VUle décret n°81/010/PR/EN en date du 19 janvier 1981 portant création d'un Brevet d'études du premier cycle

VUl'arrêté n°81-0076/PR/MENSS en date du 19 janvier 1981, fixant les conditions d'inscription, la nature et l'organisation des épreuves du Brevet d'études du premier cycle

Sur proposition du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 14 février 1984.

TEXTE INTÉGRAL

ARRETE

Article Premier : L'épreuve d'éducation physique au Brevet d'études du premier cycle, telle que définie à l'article 4 et à l'annexe 1 de l'arrêté n° 81-0076/PR/MEN du 28 janvier 1981, est modifiée conformément au présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté est applicable à la session 1984 de l'examen du BEPC.

Article 3

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

NATURE, ORGANISATION ET COTATION DES EPREUVES

1- NATURE DES EPREUVES :

L'épreuve d'éducation physique au Brevet d'études du premier cycle comporte deux séries de disciplines sportives ;

1- Première série

- Athlétisme.

-Gymnastique.

Pour la deuxième série, les candidates réalisent un exercice au sol

- une course de vitesse de 60 mètres
- un saut en hauteur
- un lancer de poids de 4 kilogrammes
- une course de demi-fond de 1000 mètres.

Pour la première série les candidates réalisent quatre performances

- une course de vitesse de 60 mètres
- un saut en hauteur
- un lancer de poids de 3 kilogrammes ou un grimper, une fois 5 mètres
- une course de demi-fond de 600 mètres.

Chaque performance donne droit à une note sur 20, par référence au barème ci-joint.

Le total des points obtenus en rapport des 4 performances est ramené à une note sur 20.

II – Deuxième série :

Pour la deuxième série, les candidats réalisent

- un exercice au sol imposé, note sur 20
- un grimper, note sur 20.

L'épreuve de grimper est organisée selon les modalités suivantes : une fois 5 mètres à une corde lisse, départ debout, chronométré.

Les 5 mètres sont mesurés au sol. La note obtenue au grimper est attribuée par référence au barème ci-joint.

Le total des points obtenus à ces deux épreuves est ramené à une note sur 20.

Pour la deuxième série, les candidates réalisent un exercice au sol imposé noté sur 20.

II – Note définitive :

La note sur 20 attribuée au candidat ou à la candidate à l'issue de l'épreuve d'éducation physique est calculée en faisant la moyenne des notes obtenues aux deux séries de disciplines sportives.

III – Exercice au sol imposé :

Il est fixé pour une période de quatre années.

Chaque nouvel exercice est communiqué aux chefs d'établissements avant le 1er novembre de l'année en cours par le directeur de la Jeunesse et des Sports.

IV – Jurys :

Les jurys pour les épreuves sont constitués d'enseignants d'éducation physique.

Ils sont désignés et mis en place par le ministre chargé de la Jeunesse et des Sports qui choisit également les présidents de jurys.

A l'occasion de la constitution des jurys, les enseignants ne pourront être appelés à juger leurs propres élèves de l'année en cours.

V – Sessions :

Les dates des différentes sessions des épreuves physiques du BEPC, sont fixées conjointement par le directeur général de l'Éducation nationale et le directeur de la Jeunesse et des Sports.

VI – Fiche d'épreuve :

Deux documents de couleur différente, un pour les candidats et un pour les candidates dénommés « fiche d'épreuve physique au Brevet d'études du premier cycle » comportera

- les renseignements concernant l'identité
- l'avis médical d'aptitude
- le certificat d'assiduité
- le relevé des notes obtenues en regard de chaque performance ou épreuve
- la note définitive sur 20.

Ces fiches remplies par le secrétariat des établissements scolaires au début de 2e trimestre, seront communiquées au service des examens pour servir à la répartition des candidats dans les différents centres.

VII – Session de rattrapage :

Une session de rattrapage pourra être organisée en faveur du candidat

- absent le jour des épreuves mais qui aura produit un certificat médical
- absent pour cas de force majeure et qui aura fait la preuve qu'il a été dans l'impossibilité de se présenter
- accidenté le jour des épreuves.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS.

| Texte | Valeur | Exigences techniques | Ordre de grandeur des pénalisations |

| --- | --- | --- | --- |

| Deux pas d'élan saut extension appel des deux pieds avec un tour (pirouette) | 8 | corps très droit | 0,80 à 2 |

| Un pas en avant planche faciale, bras latéraux | 4 | maintien stabilisé | 0,80 à 1,60 |

| Monter à l'appui tendu renversé passager et roulade avant écart, planche écrasée, appui main droite ou gauche derrière la cuisse | 8 | corps rectiligne à l'équilibre | 0,80 à 2 |

| Un tour vers l'arrière jambes écartées et rouler en arrière pour arriver à genoux assis | 6 | jambes tendues | 0,80 à 1,60 |

| Main de part et d'autre des genoux, tendre les jambes pour placer le dos dans le prolongement des bras et amener les pieds près des mains à la station accroupie pour se redresser bras latéraux | 4 | dos dans le prolongement des bras | 1,2 à 2 |

| Deux pas d'élan roue, un quart de tour dans le sens de la progression pour arriver à la station droite debout. | 10 | roue sans cambure | 0,80 à 2 |

Enchaînement gymnique Imposé (filles) B.E.P.C.

| Texte | Valeur | Exigence techniques | Pénalités |

| --- | --- | --- | --- |

| – Pointer pied gauche en avant, en élevant, bras droit à l'horizontale avant et bras gauche latéralement . | | – bonne coordination des bras. | |

| Porter le poids du corps sur pied gauche en retournant la pointe du pied droit en arrière et en abaissant les bras le long du corps. | | |

| – Pointer pied droit en avant, en élevant bras gauche à l'horizontale avant et bras droit latéralement. | | – buste vertical pendant l'oscillation. | 0,50 à 2 |

| – Porter le poids du corps sur pied droit en retournant la pointe du pied gauche en arrière et en abaissant les bras le long du corps. | | |

| – Deux temps sur pied gauche, deux temps sur pied droit. | 4 | – attitude bras verticaux correcte. | |

- | – Glisser pied gauche derrière pied droit, sur demi-pointes en élevant les bras latéralement jusqu'à la verticale ;oscillation antéropostérieure des bras simultanément flexion des jambes pour effectuer un changement de pied. | | | |
- | – Prendre appui sur le pied droit en arrière pour dégager le pied gauche en avant la jambe tendue à l'oblique basse, bras latéraux. | | – conserver le placement du dos dans le départ à l'appui tendu renversé. | |
- | – Glisser le pied gauche en avant à la fente avant gauche passagère et appui tendu renversé passager en frappant vivement pied gauche contre pied droit ;sans arrêt ouvrir la jambe gauche pour la poser au sol en fente avant gauche, bras latéraux. | 4 | | 0,50 à 2 |
- | – Porter le poids da corps en arrière, en glissant vers l'arrière pied gauche devant le pied droit sur demi-pointes, les jambes tendues, simultanément élever les bras latéralement jusqu'à la verticale. Effectuer un demi-tour vers la droite . | | – grainage du corps dans l'appui tendu renversé. | |
- | -Fléchir les jambes et basculer en arrière en abaissant les bras pour venir en chandelle, mains aux hanches | | | |
- | – Tenir immobile la chandelle trois secondes. | | | |
- | – Rouler à la station fléchie, sans s'aider des mains, en tirant les bras vers l'avant station verticale. | | – » chandelle » correcte rouler sans aide des mains. | 0,50 à 2 |
- | – Ouvrir les bras latéralement, simultanément effectuer un pas du pied gauche suivi d'un lancer avant de la jambe droite à l'horizontale | | – jambe tendue dans le départ à la fente. | |
- | – Tomber en fente avant droite, bras dans le prolongement du tronc | | | |
- | – Torsion du buste vers la droite et en fléchissant la jambe droite, poser la main gauche au sol pour venir, jambes tendues réunies. | | – prise équilibrée de la fente. | |
- | – Fléchir les deux jambes vers la droite en effectuant un demi-tour vers la droite pour s'établir à genoux, bassin maintenu tonique au-dessus des talons, dos arrondi, bras superposés en couronne dans le prolongement du buste, tête inclinée. | 4 | – station assise correcte. | 0,50 à 2 |
- | – Dégager une jambe en avant ouvrant les bras ; latéralement | | – placement du bassin à la position à genoux. | |
- | – Enchaîner attitude planche faciale, tenue trois secondes | | – maintien stabilisé de la planche. | |
- | Position libre des bras. | | | |
- | – Choix libre de la jambe d'appui de la planche | | | |
- | – Rassembler station verticale. | | | |
- | – Trois par courus. | 4 | – jambes tendues au passage à l'équilibre. | 0,50 à 2 |
- | -Roue | | | |
- | – Se redresser à la station droite. | | | |

L'exercice ne peut être inversé qu'en totalité.

Valeur totale : 20 points.